

LES 12

LIFE SAVING RULES



EDITO



La sécurité des opérations est la priorité de BOURBON mais c'est surtout un engagement personnel de chacun d'entre nous, en mer comme à terre.

Notre objectif : assurer la protection de tous nos collaborateurs et partenaires, pour que chacun puisse retrouver ses proches en bonne santé.

Notre ambition : le zéro accident, sur nos sites et lors de nos opérations.

Un défi ambitieux que nous devons réussir à relever en développant au sein du groupe une véritable culture de la sécurité, pour soi, pour les autres.

La sécurité est une question de leadership : celui du management mais aussi de tout un chacun, qui doit s'impliquer et faire preuve de proximité auprès de ses équipes, de ses collègues pour garantir le bon respect des règles et la sécurité des opérations. Nous devons tous être responsables et acteurs de notre propre sécurité comme de celle de nos collègues. C'est ainsi que nous parviendrons à garantir à nos clients des opérations sûres et, de ce fait, l'excellence opérationnelle que nous souhaitons atteindre.

Nous avons ainsi décidé de reformuler nos Life Saving Rules dédiées à la prévention des dommages aux personnes, 12 règles fondamentales qui consolident notre expérience et nos standards de sécurité. Ces règles sont essentielles, chacun de nous doit les connaître, les comprendre et les respecter.

Tous ensemble, engageons-nous pour la sécurité, respectons nos 12 Life Saving Rules.

B Safe.

NOS LIFE SAVING RULES



RÈGLE N°1

PRÉPARATION &
AUTORISATION
AU TRAVAIL



RÈGLE N°7

DROGUE & ALCOOL



RÈGLE N°2

AUTORITÉ DE STOPPER
LE TRAVAIL



RÈGLE N°8

ESPACE CONFINÉ



RÈGLE N°3

POSTURE &
UTILISATIONS D'OUTILS



RÈGLE N°9

ISOLATION DES
SOURCES D'ÉNERGIE



RÈGLE N°4

ÉQUIPEMENTS DE
PROTECTION
INDIVIDUELLE (EPI)



RÈGLE N°10

TRAVAIL EN HAUTEUR



RÈGLE N°5

OPÉRATION DE LEVAGE
EN SÉCURITÉ



RÈGLE N°11

TRAVAIL À CHAUD



RÈGLE N°6

LIGNE DE FEU



RÈGLE N°12

NAVIGATION - CONDUITE

RÈGLE N°1



PRÉPARATION & AUTORISATION AU TRAVAIL

Effectuez le travail uniquement
s'il a été préparé et autorisé

- ✓ J'ai évalué tous les risques et les mesures d'atténuation nécessaires pour commencer le travail.
- ✓ J'ai pu exprimer toutes mes préoccupations, lors d'une réunion Tool Box Talk et à tout moment.
- ✓ J'ai informé toutes les parties concernées du travail à effectuer.
- ✓ Je suis autorisé à effectuer le travail sur le site.
- ✓ Je réalise l'évaluation des risques de dernière minute (Last Minutes Risk Assessment) avant tout travail.

RÈGLE N°2



AUTORITÉ DE STOPPER LE TRAVAIL

Arrêtez le travail en cas d'action risquée ou de condition dangereuse

- J'ai le droit et la responsabilité d'arrêter tout travail en cas de doute.
- Je suis constamment conscient des risques.
- Je veille à la sécurité de mes collègues.
- Je pose des questions lorsque j'ai des doutes.
- Je m'arrête et je réévalue la situation si les conditions changent
- Je signale tous les événements.

RÈGLE N°3



POSTURE & UTILISATION D'OUTILS

Adaptez votre comportement et vos outils

- ✓ J'adapte mes gestes et postures pour éviter les tensions et les mouvements répétitifs trop importants.
- ✓ Je demande de l'aide lorsque j'en ai besoin.
- ✓ Je limite la manutention manuelle dans la mesure du possible, et j'utilise des moyens mécaniques lorsque c'est approprié
- ✓ J'utilise des outils adaptés à la tâche :
 - conformément au cahier des charges du fabricant
 - ne présentant aucun défaut
- ✓ Je m'assure d'avoir suffisamment d'espace libre disponible, sans obstacle ni présence humaine à proximité.
- ✓ Je veille à garder un bon équilibre, surtout en cas de mauvais temps.

RÈGLE N°4



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

**Portez-les en permanence !
Ils constituent la dernière barrière pour
protéger votre vie**

- Je porte toujours des EPI adaptés à la tâche à effectuer.**
- Je porte toujours des EPI en bon état.**
- Je porte toujours un gilet de sauvetage et un harnais lorsque c'est nécessaire**
- J'arrête de travailler lorsque mes EPI ou ceux de mes collègues sont manquants ou endommagés**

RÈGLE N°5



OPÉRATION DE LEVAGE EN SÉCURITÉ

**Planifiez les opérations de levage
et contrôlez la zone**

- Je vérifie que l'équipement et la charge ont été contrôlés, qu'ils sont conformes et adaptés à l'usage prévu.**
- J'utilise uniquement des équipements pour lesquels je suis habilité**
- J'installe et respecte les barrières et périmètres de sécurité.**
- Je ne passe jamais sous une charge suspendue.**
- Je m'assure que toutes les parties concernées sont informées avant de commencer l'opération de levage.**
- Je veille à une communication efficace et à l'identification d'un chef de manœuvre.**

RÈGLE N°6



LIGNE DE FEU

**Protégez-vous et protégez les autres
contre le risque de heurts**

- ✓ **Je me place de manière à éviter les lignes sous tension, les chutes d'objets, les objets en mouvement, les décharges de pression, les véhicules.**
- ✓ **J'applique la politique du pont dégagé.**
- ✓ **J'installe et respecte les barrières et périmètres de sécurité.**
- ✓ **Je prends les mesures nécessaires pour sécuriser les objets non fixés et je signale les risques de chutes d'objets.**
- ✓ **Je suis attentif à mon environnement et à tout risque d'interférence.**

RÈGLE N°7



DROGUE & ALCOOL

Tolérance zéro

- Je ne tolère aucun alcool ni aucune drogue sur le lieu de travail ou lors des déplacements entre le domicile et le lieu de travail.
- Je sais qu'il est strictement interdit d'apporter de l'alcool sur mon site de travail/navire.
- Je signale tout comportement inapproprié.
- Je fais preuve d'un comportement digne et respectueux envers moi-même, ma famille et mon entreprise.

RÈGLE N°8



ESPACE CONFINÉ

Obtenez l'autorisation avant d'entrer dans un espace confiné

- ✓ Je vérifie que les sources d'énergie sont isolées.
- ✓ Je porte toujours un détecteur de gaz et j'utilise un appareil respiratoire lorsque c'est nécessaire.
- ✓ Je vérifie que l'atmosphère a été testée et qu'elle est contrôlée.
- ✓ Je vérifie qu'un surveillant se tient à proximité.
- ✓ Je vérifie qu'un plan de secours est en place.
- ✓ Je reçois l'autorisation d'entrer, en toutes circonstances, notamment pour le surveillant qui se tient à proximité.

RÈGLE N°9



ISOLATION DES SOURCES D'ÉNERGIE

Vérifiez l'isolation et la neutralisation des sources d'énergie avant toute intervention

- ☑ J'ai identifié toutes les sources d'énergie, y compris le système de commande et de contrôle des équipements.
- ☑ Je vérifie que les sources d'énergie dangereuses ont été isolées, verrouillées et consignées (LO-TO, Lockout-Tagout).
- ☑ J'ai confirmé l'absence d'alimentation en énergie, j'ai vérifié l'absence d'énergie résiduelle ou accumulée.
- ☑ Je suis autorisé et habilité pour travailler sur l'appareil.

RÈGLE N°10



TRAVAIL EN HAUTEUR

Protégez-vous contre le risque de chute lorsque vous travaillez en hauteur

- ✓ Je dispose d'un permis de travail.
- ✓ Je contrôle les barrières de la zone de travail et mon équipement de protection contre les chutes avant de l'utiliser.
- ✓ Je procède à une vérification croisée des protections de mes collègues.
- ✓ Je sécurise les outils et le matériel de travail, pour éviter toute chute d'objets.
- ✓ Je m'attache 100 % du temps à des points d'ancrage validés lorsque je suis en dehors d'une zone protégée.
- ✓ Je m'assure qu'un plan de secours a été mis en place pour faire face à tout problème.

RÈGLE N°11



TRAVAIL À CHAUD

Gardez le contrôle de la situation

- J'ai un permis de travail à chaud.**
- J'identifie et maîtrise les substances inflammables, ainsi que les sources d'inflammation.**
- Avant d'entreprendre un travail à chaud, je m'assure que les matériaux inflammables ont été retirés ou isolés.**
- Je vérifie que les moyens de lutte contre l'incendie sont immédiatement disponibles.**
- Avant de commencer un travail à chaud en zone dangereuse, je vérifie que :**
 - la présence de gaz a été testée
 - la présence de gaz sera contrôlée en permanence
 - une surveillance incendie est mise en place, pendant et après les travaux

RÈGLE N°12



NAVIGATION - CONDUITE

Respectez les règles de sécurité concernant la navigation et la conduite

- Je respecte les règles RIPAM (Colreg) et le code de la route.
- Je reste toujours vigilant.
- J'adapte ma conduite aux conditions de circulation et aux conditions météorologiques.
- Je n'utilise pas de téléphone lorsque je suis aux commandes ou lorsque je conduis.
- Je suis en état de conduire, reposé et vigilant au volant.
- Je respecte le plan de traversée.
- En voiture, j'attache toujours ma ceinture de sécurité et je respecte les limitations de vitesse.

LES 12

LIFE SAVING RULES



BOURBON
Building together a sea of trust